



Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique

N° 2019-13

La Présidente

Assemblée plénière du 5 décembre 2019

Approbation de l'état des lieux du SDAGE 2016-2021

L'An Deux Mille dix-neuf et le jeudi cinq décembre à dix heures s'est tenue à la salle Emile Maurice de l'hôtel de l'assemblée à Fort de France, la réunion Plénière du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- Mme Marie-France TOUL, présidente du CEB,
- M. Arnaud RENÉ-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Patricia TELLE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Philippe GRAND, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Arlette VIRASSAMY, personnalité qualifiée,
- Mme Antoine POUSSIER, représentant le préfet de Martinique,
- Mme Nadine CHEVASSUS, directrice par intérim de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Vincent PFISTER, représentant le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Mme Fanny CHAVIGNY de LACHEVROTIÈRE, représentant le directeur de l'Agence régionale de santé,
- M. César DELNATTE, représentant le directeur de l'Office national des forêts,
- M. Emmanuel THOUARD, représentant le délégué de l'IFREMER Antilles,

Membres ayant donné pouvoir :

- Mme Nadine RENARD, représentant des collectivités territoriales, à Mme Marie-France TOUL,
- M. Antoine VEDERINE, représentant des collectivités territoriales, à M. RENE-CORAIL,

- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement, à Mme Arlette VIRASSAMY,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée, à M. Hugues COCO,
- M. Fabrice RICHOU, directeur adjoint de la mer à Mme Nadine CHEVASSUS,
- M. Jean-Jacques POURTEAU, représentant le délégué outre-mer de l'Agence Française de la Biodiversité, à Mme Nadine CHEVASSUS,

Membres excusés :

- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Yvon PACQUIT, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Louis BOUTRIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Éric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- Mme Anne Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- Mme Marie Michèle MOREAU, représentant la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,

Membres absents :

- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Charles-André MENCE, représentant des collectivités territoriales.
- M. David ZOBDA, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alfred MONTHIEUX, représentant des collectivités territoriales,
- M. Pierre LAFONTAINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant des pêcheurs en eau douce.
- Mme Nina GRUBO, représentant la chambre de commerce et d'industrie,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,

Assistait de droit :

- Mme Michela ADIN – directrice de l'Office de l'eau – ODE.

Invités permanents :

- M. Axel VILLARD-MAUREL – animateur du Contrat de baie de Fort-de-France,
- Mme Arielle PRIAM – représentant du service eau de la CTM.

Assistaient :

Mme Murielle LAPU - animateur du Contrat de baie de Fort-de-France ; Mme Johanna JOSEPH HIERSO – Espace Sud ; M. Gerald BRINGTOWN – CAP Nord ; M. Jean-Michel MARCELLIN – ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD – ODE ; M. Laurent OLIVERES – ODE ; M. Christophe GROS - DEAL ; Mme Isabelle GERGON – DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER – DEAL ; M. Bertrand HATEAU – DAAF ; M. Julien GAUTHEY – AFB ; M. Jean-Pierre ALLENOU – IFREMER ; Mme Mélanie HERTEMAN – Nature & Développement ; M. Fady HAMADE – IREED ; M. Olivier SAURON – SEPIA ; M. Jean LANDRY – OBV Charlevoix-Montmorency ; Mme Marion MELLOUL – COVABAR ; M. Mathieu MADISON – Abrinord ; Mme Anne HONEGGER – CNRS ; Mme Marylise COTTET - CNRS-UL ; Mme Elisa DUCLOS.

Considérant la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du 21 octobre 2000,

Considérant le Code de l'Environnement et notamment les articles L.212-1, R.212-3 et R.212-5 ;

Considérant les décisions du CEB 2019- 07 du 23 mai 2019 et 2019-08 du 9 juillet 2019 d'approbation d'éléments de l'état des lieux (EDL) du SDAGE 2016-2021 ;

Considérant la présentation du prestataire chargé de l'état des lieux faite le 18 octobre 2019 sur le risque de non attente des objectifs environnementaux (cahier 4 de l'EDL) ;

Considérant les observations de la DEAL et les réponses fournies par l'ODE ;

Considérant le dossier de l'intégralité de l'état des lieux transmis à l'ensemble des membres ;

Considérant les débats et le maintien par l'État de ses réserves sur le cahier 4 de l'EDL ;

Considérant les résultats des votes des membres votants présents et représentés ;

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité,

D É C I D E

Article 1 : D'approuver l'état des lieux du SDAGE 2016-2021 avec les différentes observations formulées.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière en sa séance du 5 décembre 2019.

La présidente du

Comité de l'Eau et de la Biodiversité


Marie-France TOUL